



LES AIDES A LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

RÉNOVER LA FAÇADE DE SON LOGEMENT

La Communauté de communes Terres de Montaigu déploie un dispositif pour accompagner financièrement les habitants dans la réalisation de leurs travaux de rénovation qualitative des façades afin de valoriser le patrimoine ancien bâti en pierres.

Terres de Montaigu met en place un accompagnement personnalisé par un conseiller spécialisé tout au long de vos démarches de rénovation de la façade de votre logement.

POUR QUI ?

Les propriétaires occupants ou bailleurs d'une résidence principale.

Ces aides peuvent se cumuler avec d'autres dispositifs.

• LOGEMENT CONSTRUIT AVANT 1949

Rénovation du patrimoine avec la mise en valeur des bâtiments construits en pierre. La rénovation devra utiliser des matériaux aux composants naturels (enduits à la chaux, pierres, briques...)

Montant des aides : Jusqu'à 1500€ pour la réfection des enduits et 300€ par encadrement d'ouverture

Conditions :

- Obtenir l'avis de la CAUE
- Avoir un bâtiment visible du domaine public

• LOGEMENT CONSTRUIT APRÈS 1949

Rénovation énergétique et esthétique globale.

Une subvention sera accordée en complément d'une aide pour la rénovation énergétique ou l'adaptation du logement (finition d'un bardage extérieur, peinture...)

Montant des aides : Jusqu'à 2000€

Conditions :

- Bâtiment visible du domaine public et achevé depuis + de 15 ans

J'AI UN PROJET DE RÉNOVATION DE FAÇADE



- 1 -

Je contacte Mon Espace Habitat
02 51 46 46 14.



- 2 -

Je retire mon dossier au sein de **Mon Espace Habitat.**



- 3 -

Je demande des devis aux entreprises.



- 4 -

Je suis accompagné(e) par mon conseiller pour monter le dossier de demande de subvention.



- 5 -

Je reçois l'accord de financement.



- 6 -

Je fais réaliser les travaux par les entreprises.



- 7 -

Je reçois les subventions.